Envoyé en préfecture le 20/06/2022
Reçu en préfecture le 20/06/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220620-C_20220609_59-DE

Département du Var | République Française | Arrondissement de Draguignan

ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de Conseillers :	Séance du :	Date de publication :
En exercice : 48 Présents : 44	9 juin 2022	20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf juin à dix heures, le Conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération régulièrement convoqué le 2 juin 2022, s'est réuni à la communauté d'agglomération, sous la Présidence de M. MASQUELIER, Président.

PRESENTS :

MASQUELIER Frédéric - RACHLINE David - BOUDOUBE Paul - REGGIANI Jean-Paul - CHARLIER DE VRAINVILLE Gérard - BOUVARD Martine - DECARD Guillaume - MARCHAND Charles - ARENAS Martine - ISEPPI Stéphane - LANCINE Brigitte - BESSERER Christian - CHIODI Josiane - DELAUNAY KAIDOMAR Françoise - LEMAITRE Didier - SOLER Annie - HUMBERT Cédrick - LOMBARD Danièle - PETRUS BENHAMOU Martine - LONGO Gilles - LEROY Carine - BARKALLAH Nassima - CHIOCCA Christophe - PLANTAVIN Christelle - PERONA Patrick - LAUVARD Sonia - RENARD Patrick - CREPET Sandrine - BARBIER Jean-Louis - KARBOWSKI Ariane - BRENDLE Karen - BONNEMAIN Emmanuel - SERT Richard - POUSSIN Julien - MARTY Nicolas - RAMI Hafida - DEBAISIEUX Jean-François - BLANC Sylvie - BOYER Max - GRILLET Maxime - CORDINA Pierre - FABRE Julien - DEMONEIN Caroline - TISSIER Ken .

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : CURTI Fabrice donne procuration à CHIOCCA Christophe

NON REPRESENTES : JEANPERRIN Brigitte - FRADJ Laurence - JEANPIERRE Jimmy.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARTY.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

*

REMPLACEMENT D'UN DELEGUE TITULAIRE AUPRES DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

*

- N° 59 –

Envoyé en préfecture le 20/06/2022
Reçu en préfecture le 20/06/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220620-C_20220609_59-DE

M. MASQUELIER, Président, expose :

Par délibérations des 11 et 24 juillet 2020, du 25 septembre 2020, du 13 décembre 2021 et du 4 avril 2022, le Conseil communautaire a approuvé la constitution de la Commission Intercommunale des Assemblées, de la Commission Consultative des Services Publics locaux (CCSPL), de la Commission de Contrôle, et de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (CCES-PLPDMA) et a procédé à l'élection de leurs membres.

Monsieur Jean CAYRON délégué titulaire dans différentes commissions ayant démissionné de son poste de conseiller communautaire, il y a lieu de procéder à son remplacement, dans le respect des compositions précédemment arrêtées.

Faisant suite au courrier reçu en septembre 2021 de Mme Boyet, représentante de l'association CLCV 83 annonçant le retrait de l'association dans la participation aux commissions de l'agglomération, il y a lieu de procéder au remplacement de cette association, dans le respect des compositions précédemment arrêtées.

Concernant les commissions susvisées, le nouveau représentant, élu parmi les membres du Conseil, sera désigné dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

À la suite de cet exposé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21, L. 2121-22, L.5211-1, L.5212-6 et L.5211-7 et L. 5211-40-1,

VU les délibérations n°113 et 130 du 11 juillet 2020 portant création des commissions intercommunales et en fixant la composition,

VU les délibérations n°173 du 24 juillet 2020 et n°29 du 4 avril 2022 par lesquelles le Conseil communautaire a procédé à l'élection des membres de la Commission Intercommunale des Assemblées,

VU la délibération n°115 du 11 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire a procédé à l'élection des membres de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (CCES-PLPDMA),

VU les délibérations n°171 et n°172 du 24 juillet 2020, n°162 du 13 décembre 2021 et n°29 du 4 avril 2022 par lesquelles le Conseil communautaire a procédé à l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics locaux (CCSPL) et de la Commission de Contrôle,

VU l'avis de la Commission des assemblées,

CONSIDERANT le remplacement de M. Jean CAYRON au sein de ces différentes instances,

CONSIDERANT le remplacement de l'association CLCV 83 au sein de ces différentes instances,

Envoyé en préfecture le 20/06/2022
Reçu en préfecture le 20/06/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220620-C_20220609_59-DE

le Conseil communautaire est invité à :

PRENDRE ACTE des candidatures,

DECIDER à l'unanimité de procéder à un vote sur les candidatures à main levée,

PROCEDER à l'élection d'un délégué titulaire de la Commission Intercommunale des Assemblées,

PROCEDER à l'élection d'un délégué titulaire de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (CCES-PLPDMA),

PROCEDER à la désignation d'une association locale pour être représentante de la Commission Consultative des Services Publics locaux (CCSPL) et de la Commission de Contrôle,

LE CONSEIL,

APRES avoir entendu l'exposé de **M. MASQUELIER, Président,**
ET A SA DEMANDE,

DECIDE à l'unanimité de procéder à un vote sur les candidatures à main levée,

PREND ACTE de la candidature de M. Christian BESSERER au poste de délégué titulaire de la Commission Intercommunale des Assemblées,

PROCEDE à l'élection d'un délégué titulaire de la Commission Intercommunale des Assemblées,
Délégué titulaire élu : Monsieur Christian BESSERER
Délégué suppléant élu : Monsieur Didier LEMAÎTRE

A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS PAR 44 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (POUSSIN JULIEN)

PREND ACTE des candidatures de Monsieur Emmanuel BONNEMAIN et Monsieur Christian BESSERER au poste de délégué titulaire de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (CCES-PLPDMA),

PROCEDE à l'élection au poste de délégué titulaire de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (CCES-PLPDMA),

Candidat Emmanuel BONNEMAIN :
Votes pour : 1 (Emmanuel BONNEMAIN)
Votes contre : 43
Abstention : 1 (Julien POUSSIN)

Candidat Christian BESSERER :
Votes pour : 43
Votes contre : 1
Abstention : 1 (Julien POUSSIN)

Envoyé en préfecture le 20/06/2022
Reçu en préfecture le 20/06/2022
Affiché le
ID : 083-200035319-20220620-C_20220609_59-DE

Délégué titulaire élu : Monsieur Christian BESSERER
PROCEDE à la désignation d'une association locale pour être représentante de la Commission Consultative des Services Publics locaux (CCSPL) et de la Commission de Contrôle,

Nombre de votants : 45 à l'unanimité

Association locale élue : Association pour le Développement de l'éducation à l'Environnement (ADEE) représentée par son Président, Monsieur Pierre JAUDON.

FAIT et **DELIBERE** en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Signé électroniquement par : Frédéric MASQUELIER
Date de signature : 16/06/2022
Qualité : Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

Frédéric MASQUELIER